

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FÉVRIER 2016

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

| ELUS : | Présents | absents | excusés | Procurations à : |
|-----------------------|----------|---------|---------|--------------------|
| Delphine BADIQUÉ | X | | | |
| Karine CORDIER | X | | | |
| Jean-Pierre CUENIN | X | | | |
| Christophe DELAGRANGE | X | | | |
| Robert DEMOULIN | X | | | |
| Nathalie GRISEY | | | X | Jean-Pierre CUENIN |
| Nelly LAILY | X | | | |
| Adeline LIONNE | X | | | |
| Annie MAITRE | X | | | |
| Jean-Daniel NARDIN | | | X | Eric VARNEROT |
| Michel NICOLIER | X | | | |
| Christophe OEUVRARD | | | X | Christelle PAOLI |
| Christelle PAOLI | X | | | |
| Jean-Baptiste ROLLIN | X | | | |
| Eric VARNEROT | X | | | |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de voix délibératives : 15

1) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Delphine BADIQUE a été désignée secrétaire de séance

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2) Approbation du Compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2015.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3) Délibération autorisation dépenses d'investissement avant budget 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit solliciter l'autorisation de l'assemblée délibérante pour procéder avant le vote du budget primitif 2016 et jusqu'au 31 mars 2016 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif 2016, à l'engagement, la liquidation, et le mandatement, des dépenses d'investissement 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

- Les dépenses nouvelles seront les suivantes et les sommes seront imputées aux chapitres 23 :

Construction de la salle multi activités pour un montant TTC de 110 000€ à l'article 2313 « constructions ».

Les dépenses nouvelles seront les suivantes et les sommes seront imputées aux chapitres 21 :

Extincteur Salle multi activités pour un montant de 322.34 € TTC à l'article 21568 « autres matériels et outillage »

Extincteur mairie pour un montant de 73.15€ TTC l'article 21568 « autres matériels et outillage »

Téléphone salle multi activités pour un montant de 308.70€ TTC l'article 2183 « matériels de bureau et info »

Équipement de la salle multi activités pour un montant de 734.90€ TTC l'article 2181 « installation générale agencement divers»

Résultat du vote : 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

4) **Délibération site internet :**

Monsieur le Maire explique que la commune de Vézelois souhaite effectuer une migration technique du site internet (dans une technologie pérenne et maintenue) et pour répondre aux normes d'accessibilité. Il propose trois devis.

Après étude de chaque proposition et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de retenir la proposition de la société suivante :
- 2 propositions commerciales nous sont parvenues

Résultat du vote : voix pour ; contre ; abstention

Pas de délibérations – Pas de votes – En attente d'informations

5) **Choix du nom de la Salle multi-activités (SMA) / Groupe scolaire / ALSH:**

- Le choix du conseil se porte sur Vézeloise, Vezerate, Prailotte : ou autre
- Une réflexion est engagée pour donner un nom aux bâtiments communaux :
- École
 - ALSH
 - Salle multi-activités

6) **SIAGEP : Délibération subvention travaux économie d'énergie**

La commune de Vézelois prévoit de réaliser des travaux d'économies d'énergie avant le 31 décembre 2016.

Ces travaux peuvent entrer dans le dispositif du décret n°2014-1557 du 22 décembre 2014 prévoyant l'éligibilité de ces derniers aux certificats d'économie d'énergie et du décret n°2014-1168 du 29 décembre 2014 fixant la période d'éligibilité des travaux d'économies d'énergie comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017.

Le SIAGEP, dans une délibération du 28 juin 2010, a proposé aux communes intéressées de centraliser les informations relatives à ces travaux de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH cumac) soient atteints en vue de négocier la cession de ces certificats.

Le maire fait valoir tout l'intérêt d'une telle proposition sachant que le SIAGEP répartira les sommes perçues sous forme de subvention telle que définie lors du comité syndical du SIAGEP du 20 décembre 2010.

Il propose dans ces conditions au conseil municipal :

- De participer au dispositif ouvert par le SIAGEP en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période règlementaire 2015-2017.

- D'autoriser le SIAGEP à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération.
Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec le SIAGEP pour officialiser le dispositif.

.Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

7) **Subvention sénatoriale : Délibération équipement Salle multi-activités (SMA):**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une "subvention sénatoriale " pour l'aménagement de la salle multi activités.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

8) **Subvention DETR : équipement école :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de réaliser des aménagements de classe et une future restauration scolaire afin d'accueillir les enfants de Meroux et de Moval à la rentrée scolaire de 2016.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR d'un montant 40 023.30€.
- adopte l'opération qui s'élève à 100 058.26 €HT€
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|---------------------|-----------------------------|---------------------|------|
| Libellé des postes | Montant HT | Détail | Montant H.T | Taux |
| Modification de la destination ex salle de motricité | 16 870 € | Participation DETR | 40 023.30€ | 40% |
| Mobilier salle de classe pour 30 élèves | 4833.26 € | Participation Parlementaire | 20 011.65€ | 20% |
| Modification destination patio | 78035€ | Apport commune | 40 023.30€ | 40% |
| TOTAL | 100 058.26 € | | 100 058.26 € | |

- La période de réalisation de cette opération sera de mai à septembre 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir et tous documents afférent à cette demande de subvention. (40%) 100 000€

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

9) **Centre Aéré (recrutement personnel saisonnier été):**

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil leur avis sur l'ouverture ou non du Centre Aéré pour cet été.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les tarifs du centre aéré du 11 juillet au 29 juillet 2016 inclus. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)

La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)

La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)

Pour les extérieurs + 2€ la journée

L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif unique de 2 €.

Pour le personnel communal dont les enfants fréquent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus..

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'été 2016 pour la commune.

Suite au rapport de Monsieur le Maire de Vézelois et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

Le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers est instauré pour une période de mois, allant de juillet 2016 au 31 Août 2016 inclus.

Le conseil décide de recruter 1 directeur ayant le BAFD et 2 animateurs ayant le BAFA

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

10) **Délibération subvention opération partenariale RD 25:**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été délibéré pour une demande de subvention pour les travaux sur la RD 25. Le Conseil Départemental par une demande écrite nous demande de délibérer sur la signature d'une convention de gestion.

Après exposé du projet, le conseil municipal décide :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de cet aménagement

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

11) **Vélo route : délibération convention :**

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine en accord avec la commune de Vézelois, a aménagé une Vélo route sur le chemin du stratégique. Une convention de gestion devra être signée.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre



12) **Point salle multi-activités :**

- 2 tables de tennis ont été offertes par le comité départemental de Belfort
- 10 tables et 100 chaises ont été achetées pour équiper la salle et seront utilisées lors des manifestations autorisées par le règlement en cours de rédaction.
-

13) **Le personnel:**

Madame Estelle ENGGIST nous quitte le 8 juillet 2016

Madame Alexandra DOLANGE est en CDD au service de remplacement du centre de gestion, elle arrive au terme de son contrat (5 juillet inclus). Une décision devra être prise par Monsieur Le Maire.

14) **Questions diverses :**

- Madame Delphine BADIQUE demande l'installation d'un abri bus rue de Chèvremont
- L'an dernier, fête du village a manqué de repas, cette année, pour le sanglier 300 repas seront à prévoir

Prochain conseil 23 mars 2016 à 20 h

&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 30 &&&&